



Commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2021

Commission

APAVIM

Villa Bois Louis - Stade Tissié

Avenue Gaston Lacoste

64000 PAU





APAVIM
Association
Villa Bois Louis - Stade Tissié
Avenue Gaston Lacoste
64000 PAU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux membres de l'Association APAVIM,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association APAVIM relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

u

- › Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Billère,
Le 19 Mai 2022

POUR LA SAS COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT

Commissaire aux comptes titulaire



Sophie LOUVEAU
Commissaire aux comptes

ASS A.P.A.V.I.M // **COMPTES ANNUELS**

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021 // **ASS A.P.A.V.I.M** // **COMPTES ANNUELS**

Bilan

	Bruit	Amortissements	Net au	Net au
		Dépréciations	31/12/21	31/12/20
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 268,76	1 089,80	178,96	536,88
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	25 819,22	18 302,53	7 516,69	10 127,51
Immobilisations financières				
Priés	200,00		200,00	200,00
Total I	27 287,98	19 392,33	7 895,65	10 864,38
ACTIF CIRCUANT				
Stocks				
Créditances	43 569,36		43 569,36	
Autres créances				65 743,42
Divers				447 344,73
Disponibilités				447 344,73
Total II	490 914,09	518 202,07	19 392,33	498 899,74
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)				

			Net au	Net au
			31/12/21	31/12/20
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
Réserves pour projet de l'entité				
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice				
Situation nette (sous-total)			41 395,98	34 765,92
Subventions d'investissement				
Total I			1 000,00	3 000,00
FONDS REPORTÉS ET DÉDIES				
Fonds dédiés				
Total II				5 700,00
PROVISIONS				
Provisions pour charges				
Total III			31 124,85	31 124,85
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés				
Dettes auprès des établissements de crédits				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Dettes fiscales et sociales				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total IV				87 076,63
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)				498 899,74

**Document
soumis au contrôle
du commissaire aux comptes**

compte de résultat

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Colisations		
Ventes de biens et de services	38 981,39	36 042,10
Ventes de biens	38 981,39	36 942,10
Ventes de prestations services	490 131,00	480 591,00
Produits de tiers financeurs	490 131,00	480 691,00
Concours publics et subventions d'exploitation		
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Contributions financières		
Repr. / amort. dépréc. prov. et transferts de charges	1 975,00	5 606,63
Utilisation des fonds dédiés	50,00	1 085,00
Autres produits		
Total I	536 637,39	524 304,73
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes		
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Report en fonds dédiés		
Autres charges		
Total II	497 551,33	489 929,90
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilier		
Autres intérêts et produits assimilés		
Repr. / provisions, dépréciations et transferts de charges		
Differences positives de change		
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement		
Total III	214,93	222,89
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Differences négatives de change		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total IV	214,93	34 587,72
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)		
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-III-IV)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises provisions, dép., et transferts de charge		
Total V	2 000,00	2 050,00

compte de résultat

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions		
Total VI	1 866,80	1 866,80
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VII)		
Total des produits (I + II + V)	526 577,62	539 052,32
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	497 555,33	491 808,70
EXCEDENT OU DEFICIT	41 395,39	34 768,92
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL	2 184,00	13 219,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	2 184,00	13 219,00

Document soumis au contrôle du commissaire aux comptes

ARCOS // Espace Crystal 2 - Avenue du Moulin - 64140 LONS // Tel. 05 59 14 07 14 // Page 5
Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

ARCOS // Espace Crystal 2 - Avenue du Moulin - 64140 LONS // Tel. 05 59 14 07 14 // Page 6
Mission de présentation des comptes annuels / Voir attestation de l'expert comptable

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : A.P.A.V.I.M

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 498 810 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 41 396 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/03/2022 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur venale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

**Document
soumis au contrôle
du commissaire aux comptes**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 43 769 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	200		
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	43 569	43 569	
Charges constatées d'avance			
Total	43 769	43 569	200

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Divers - produits à recevoir

	Montant
Divers - produits à recevoir	33 069
Total	33 069

Produits à recevoir

	Montant
Divers - produits à recevoir	33 069
Total	33 069

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Provisions non utilisées de l'exercice à la fin de l'exercice
Litiges				
Garanties données aux clients				
Pertes sur marchés à terme				
Amendes et pénalités				
Pertes de change				
Pensions et obligations similaires	30 329	796		
Pour impôts				
Renouvellement des immobilisations				
Gros entretien et grandes révisions				
Chargés sociales et fiscales				
Sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
Total	30 329	796		31 125

Repartition des dotations et des reprises de l'exercice :

- Exécution
- Financières
- Exceptionnelles

Provision pour engagement de retraites :
L'indemnité de fin de carrière d'un montant de 31 125 € a été évaluée de la manière suivante :
Taux d'actualisation 0,98%
Méthode de calcul : rétrospective des unités de crédits projetées (P.B.O)
Age de départ : 67 ans

Document soumis au contrôle du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 101 718 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus de 5 ans	
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*i) dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts e dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 347	13 347		
Dettes fiscales et sociales	70 771	70 771		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (*) (**)	17 600	17 600		
Produits constatés d'avance				
Total	101 718	101 718		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(**) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	
Dettes provis. pr congés à payer	
Personnel - autres charges à payer	
Charges sociales si congés à payer	
Charges sociales - charges à payer	
Etat - autres charges à payer	
Total	66 663

Fournisseurs - fact. non parvenues
Dettes provis. pr congés à payer
Personnel - autres charges à payer
Charges sociales si congés à payer
Charges sociales - charges à payer
Etat - autres charges à payer

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

	Secteur d'activité	31/12/2021
Adhésions, cotisations		170
Médicaments pénales		3 519
Conventions (Inaven, autres...)		4 284
Remboursement Uniformation		1 150
Formations dispensées		2 730
Administration Adhoc		5 881
Enquêtes personnelles		21 248
TOTAL		38 981

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
	A	B	C	A + B + C	
DDES groupe et parent			3 000	3 000	
Total		2 700	2 700	5 700	

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics			21 000			21 000
Subventions d'exploitation			378 975		86 156	469 131
Subventions d'équilibre						2 000
Subventions d'investissement			2 000			
Total						492 131

Document soumis au contrôle du commissaire aux comptes

Autres informations

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	2 184	13 219
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total	2 184	13 219
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	2 184	13 219
Total	2 184	13 219

**Document
soumis au contrôle
du commissaire aux comptes**